

**PROJET DE FUSION SIMPLIFIEE**

Entre les sociétés dénommées :

**WISEO CUSTOMER SUCCESS**

ET

**WISEO**

*Par absorption de la première par la seconde.*

Projet de fusion du 30 mai 2022



*ENTRE LES SOUSSIGNEES :*

La société dénommée **VISEO**, société par actions simplifiée au capital de 14 429 374 euros, dont le siège social est fixé 94-96 rue de Paris, 92100 Boulogne-Billancourt, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 793 288 010 R.C.S. Nanterre,

représentée par son directeur général, Monsieur Eric PERRIER, spécialement habilité à l'effet des présentes en vertu d'une décision du Président en date du 30 mai 2022,

*Ci-après dénommée « **VISEO** » ou la « **Société absorbante** »,  
D'UNE PART,*

*ET :*

La société dénommée **VISEO CUSTOMER SUCCESS**, société par actions simplifiée au capital de 88 850 euros, dont le siège social est fixé 94-96 rue de Paris, 92100 Boulogne-Billancourt, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 520 408 386 R.C.S. Nanterre,

représentée par son président, la société VISEO, représentée par Monsieur Eric PERRIER, son directeur général, spécialement habilité à l'effet des présentes en vertu d'une décision du Président en date du 30 mai 2022,

*Ci-après dénommée « **VISEO CUSTOMER SUCCESS** » ou la « **Société absorbée** »,  
D'AUTRE PART,*

*ci-après dénommées ensemble les « Parties ».*

**PREALABLEMENT AU PROJET DE FUSION SIMPLIFIEE, OBJET DES PRESENTES, LES SOUSSIGNEES ONT EXPOSE CE QUI SUIT :**



## I - CARACTÉRISTIQUES DES SOCIÉTÉS INTERESSÉES

### 1.1 - VISEO

VISEO a pour objet social :

- « La prise de participations, par acquisition, souscription ou apport, au capital social de toutes sociétés existantes ou à créer, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières et autres droits sociaux pour son propre compte, l'apport d'affaires, l'ingénierie et le conseil en matière financière ;
- L'activité d'étude, de conseil, de prestations de services et d'assistance en management, développement d'entreprises, stratégie, organisation, marketing, communication, ressources humaines, gestion, politique des achats, acquisition et vente d'entreprise, ainsi que dans les domaines administratif, comptable, financier, commercial, informatique et autres, la gestion d'exploitation, en particulier pour le groupe VISEO constitué par la société VISEO et ses filiales ;
- La réalisation d'études et analyses techniques, environnementales, économiques et commerciales ;
- Toutes activités liées directement ou indirectement à la prestation de Conseil en organisation et la mise en œuvre de systèmes d'information ainsi qu'aux prestations associées telles que des études d'opportunité, des prestations de formation, le développement de logiciels informatiques ou d'interfaces informatiques ;
- L'achat et la vente de tous produits, équipements, matériels et instruments nécessaires à ces activités ;
- Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés et groupements nouveaux, d'apport, de commandite, de prise de participations, de souscription, d'achat ou d'échange de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation en location ou location-gérance de tous biens et autres droits ;
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes. Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation. »

Elle a été immatriculée le 28 mai 2013 sous la forme de société à responsabilité limitée et a été transformée en société par actions simplifiée (SAS) le 23 mai 2016.

Elle a une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 27 mai 2112.

Son capital social s'élève à la somme de 14 429 374 euros, divisé en 14 429 374 actions d'un (1) euro chacune, toutes de même catégorie, entièrement libérées.

La date de clôture de son exercice est le 31 décembre de chaque année.

VISEO ne fait pas appel public à l'épargne.

En outre, aucune valeur mobilière en cours de validité n'a été émise et n'est susceptible de donner accès, immédiatement ou à terme, à des titres représentatifs de son capital social.

## 1.2 VISEO CUSTOMER SUCCESS

VISEO CUSTOMER SUCCESS a pour objet en France et à l'étranger :

- *« Les prestations de conseil en management, organisation et nouvelles technologies d'information et de communication,*
- *Le développement d'applications pour les nouvelles technologies d'information et de communication, l'achat et la vente, la location, la maintenance, et la réparation de matériels informatiques,*
- *La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance*
- *Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement. »*

Elle a été immatriculée sous la forme de société par actions simplifiée.

Elle a une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 3 mars 2109.

A la date de ce jour, son capital social s'élève à la somme de 88 850 euros, divisé en 1 777 actions de cinquante (50) euros chacune, toutes de même catégorie, entièrement libérées.

La date de clôture de son exercice est le 31 décembre de chaque année.

VISEO CUSTOMER SUCCESS ne fait pas appel public à l'épargne.

En outre, aucune valeur mobilière en cours de validité n'a été émise et n'est susceptible de donner accès, immédiatement ou à terme, à des titres représentatifs de son capital social.

## 1.3 - Liens entre les sociétés

### 1.3.1 - Liens en capital

VISEO détient à ce jour la totalité des 1 777 actions émises par VISEO CUSTOMER SUCCESS représentant l'intégralité de son capital et s'engage à conserver cette participation jusqu'à la Date de Réalisation de la fusion.

VISEO CUSTOMER SUCCESS ne détient aucun titre en capital de VISEO, ni aucune de ses propres actions.

### 1.3.2 - Dirigeants communs

Monsieur Eric PERRIER est le directeur général de VISEO et Monsieur Olivier DHONTE est le président de VISEO.

VISEO est le président de VISEO CUSTOMER SUCCESS.

## 1.4 - Consultation des instances représentatives du personnel

Les membres du CSE Central de l'UES Viseo, incluant la Société absorbée et la Société absorbante, ont été informés et consultés sur l'opération de fusion, préalablement à la signature du présent traité de fusion simplifiée.

*CECI EXPOSE IL EST PASSE AU TRAITE DE FUSION SIMPLIFIEE FIXANT LES CONDITIONS DE FUSION DE VISEO CUSTOMER SUCCESS PAR VISEO, SOUS LES REGIMES DES ARTICLES L.236-1 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE ET DES ARTICLES 210A ET SUIVANTS DU CODE GENERAL DES IMPOTS.*

## II - BASES DE LA FUSION

### 2.1 - Motifs et buts de la fusion

La fusion par absorption de VISEO CUSTOMER SUCCESS par VISEO a pour motif de rationaliser l'organisation globale du groupe en préservant les activités des chacune des entités et en bénéficiant pleinement de la force commerciale et de la notoriété de VISEO. Ces sociétés ont par ailleurs leur principale zone d'exploitation en France, peuvent être amenés à proposer les mêmes services.

Le but de la fusion est donc de restructurer le groupe de sociétés détenues par la société VISEO afin de simplifier et rationaliser l'organigramme juridique, économique et fiscale du groupe VISEO, tout en recherchant la réduction des coûts de fonctionnement.

### 2.2 - Comptes utilisés pour établir les conditions de l'opération

Les comptes de VISEO CUSTOMER SUCCESS et VISEO utilisés pour établir les conditions de la fusion sont les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (bilan et compte de résultat), qui figurent en Annexe 1.

A la date de ce jour, les comptes de VISEO CUSTOMER SUCCESS ont été audités sans réserve par le commissaire aux comptes et ont été approuvés par décisions de l'associé unique en date du 6 avril 2022.

A la date de ce jour, les comptes de VISEO ont été audités sans réserve par les commissaires aux comptes et ont été approuvés par décision des associés en date du 14 avril 2022.

### 2.3 - Date de réalisation et date d'effet de la fusion

Le projet de fusion sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre au nom de chaque Partie. Le projet de fusion sera également mis en ligne sur les sites internet respectifs des Parties ([www.viseo.com](http://www.viseo.com) et [www.viseocustomersuccess.com](http://www.viseocustomersuccess.com)), dans des conditions de nature à garantir la sécurité et l'authenticité, pendant une période ininterrompue trente (30) jours au moins avant la date de réalisation de la fusion.

La date d'effet juridique de la fusion est fixée d'un commun accord entre les Parties au 30 juin 2022, dans le respect des délais prévus aux articles L.236-14 et R.236-2 du Code de commerce (la « **Date de Réalisation** »).

D'un point de vue fiscal et comptable, la présente fusion prendra effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2022, date d'ouverture de l'exercice en cours (la « **Date d'Effet** ») des deux sociétés parties à l'opération de fusion.

En conséquence, toutes les opérations actives et passives de VISEO CUSTOMER SUCCESS effectuées depuis la Date d'Effet jusqu'au jour de la Date de Réalisation de la fusion seront réputées, sur le plan fiscal et comptable, avoir été accomplies au bénéfice ou à la charge de VISEO, qui supportera exclusivement les résultats actifs et passifs de l'exploitation des biens transmis par VISEO CUSTOMER SUCCESS.

Les résultats, bénéficiaires ou déficitaires produits depuis la Date d'Effet par l'exploitation de VISEO CUSTOMER SUCCESS seront englobés dans le résultat imposable de VISEO.

Le patrimoine de VISEO CUSTOMER SUCCESS sera dévolu à VISEO dans l'état où il se trouvera à la Date de Réalisation, ce qui, de convention expresse, vaudra reprise par VISEO sans réserve aucune, de toutes les opérations effectuées par VISEO CUSTOMER SUCCESS depuis la Date d'Effet jusqu'à la Date de Réalisation.

## 2.4 - Comptabilisation des éléments transférés

VISEO détenant 100% des actions de VISEO CUSTOMER SUCCESS et conformément à l'avis CRsC n° 2004-01 du 4 mai 2004 du Comité de réglementation comptable (CRC), les éléments d'actifs et de passifs de VISEO CUSTOMER SUCCESS seront apportés à la valeur nette comptable au 31 décembre 2021, telle qu'elle ressort des comptes de VISEO CUSTOMER SUCCESS à cette date.

### III - APPORT-FUSION DE LA SOCIETE VISEO CUSTOMER SUCCESS A LA SOCIETE VISEO

Monsieur Eric PERRIER *es qualités de représentant de VISEO*, au nom et pour le compte de VISEO CUSTOMER SUCCESS, en vue de la fusion à intervenir de VISEO CUSTOMER SUCCESS par VISEO, fait apport, sous les garanties ordinaires et de droit

à VISEO, ce qui est accepté par Monsieur Eric PERRIER, *ès qualités*, pour le compte de cette dernière,

de l'universalité de son patrimoine, soit tous les éléments actifs et passifs, droits, valeurs et obligations, sans exception ni réserve de VISEO CUSTOMER SUCCESS y compris les éléments actifs et passifs résultant des opérations faites depuis la Date d'Effet jusqu'à la Date de Réalisation de la fusion.

L'énumération des actifs et passifs ci-après n'a qu'un caractère estimatif, indicatif et non limitatif, le patrimoine de VISEO CUSTOMER SUCCESS devant être intégralement dévolu à VISEO dans l'état où il se trouvera à la Date de Réalisation de la fusion.

#### 1 - Actif apporté (sur la base des comptes audités de VISEO CUSTOMER SUCCESS au 31/12/2021)

##### 1.1 - Actif immobilisé

Fonds commercial	0 €
Autres immobilisations corporelles	0 €
Autres participations	0 €
Immobilisations financières	0 €
	<hr/>
	0 €

##### 1.2 - Actif circulant

Avances et acomptes versés sur commande	3 444 €
Créances clients et comptes rattachés	2 822 456 €
Autres créances	6 443 864 €
Disponibilités	1 026 835 €
Charges constatées d'avance	795 €
	<u>10 297 394 €</u>

Montant total de l'actif dont la transmission est prévue : 10 297 394 €

**2 - Passif transmis (sur la base des comptes audités de VISEO CUSTOMER SUCCESS au 31/12/2021)**

VISEO prendra en charge et acquittera au lieu et place de VISEO CUSTOMER SUCCESS la totalité du passif de celle-ci, qui comprenait au 31 décembre 2021 les provisions et dettes ci-après désignées et estimées :

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	135 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	65 732 €
Dettes fiscales et sociales	7 657 645 €
Autres dettes	27 921 €

Montant total du passif dont la transmission est prévue : 7 751 433 €

Il est précisé en tant que de besoin que les stipulations ci-dessus ne constituent pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels sont au contraire tenus d'établir leurs droits et de justifier leurs titres.

**3 – Montant de l'actif net à transmettre**

L'actif net de VISEO CUSTOMER SUCCESS au 31 décembre 2021 ressort à 2 545 961 euros.

VISEO CUSTOMER SUCCESS certifie qu'aucune réduction de capital, ni distribution de réserves ou bénéfices n'a été réalisée depuis la Date d'Effet.

**IV - CONDITIONS DES APPORTS**

**4.1 - Propriété - jouissance**

VISEO sera propriétaire des biens et droits apportés par VISEO CUSTOMER SUCCESS à compter de la Date de Réalisation de la fusion, en ce compris ceux qui n'auraient pas été mentionnés dans l'article 3 ci-avant ou qui auraient été omis dans la comptabilité de VISEO CUSTOMER SUCCESS. Toutefois, la Date d'Effet ayant été fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2022, VISEO en aura la jouissance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Toutefois, la Date d'Effet de la fusion étant fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2022, il est convenu que VISEO fera son affaire des modifications intervenues tant dans la composition que dans la valorisation des éléments d'actif et de passif transmis ; en conséquence, toutes les opérations actives et passives portant sur les biens et droits apportés et qui seraient ou auraient été effectuées à compter de la Date d'Effet, sous la responsabilité de VISEO CUSTOMER SUCCESS et en son nom, seront réputées faites pour le compte de VISEO et le résultat net desdites opérations lui bénéficiera ou restera à sa charge depuis cette date.

En conséquence, à compter de la Date d'Effet, tous droits corporels et incorporels, et notamment toutes acquisitions ou aliénations d'immobilisations relatives à l'activité apportée et, d'une manière générale, tous biens ou droits qui viendraient compenser activement l'aliénation à un titre

quelconque de l'un des biens ou droits désignés ci-dessus, reviendraient à VISEO et les plus ou moins-values éventuelles sur cession d'actifs seront au profit ou à la charge de VISEO.

## **4.2 - Charges et conditions**

### **4.2.1 - En ce qui concerne VISEO**

Les présents apports sont faits sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière, et notamment sous celles suivantes, que Monsieur Eric PERRIER, *ès qualités* de représentant de VISEO oblige celle-ci à accomplir et exécuter, savoir :

- VISEO prendra les biens et droits à elle apportés, avec tous ses éléments corporels et incorporels en dépendant, y compris notamment les objets mobiliers et le matériel, dans l'état où le tout se trouvera lors de la prise de possession sans pouvoir demander aucune indemnité pour quelque cause que ce soit et notamment pour mauvais état des objets mobiliers ou erreur dans leur désignation.
- VISEO exécutera à compter de la Date de Réalisation tous traités, marchés et conventions intervenus avec les tiers (entre autres, clients, fournisseurs, partenaires), relativement à l'exploitation des biens et droits, corporels ou incorporels, et des contrats qui lui sont apportés, ainsi que toutes polices d'assurance contre l'incendie, les accidents et autres risques, et tous abonnements quelconques, y compris les branchements téléphoniques qui auraient pu être contractés. Elle exécutera, notamment, comme la Société absorbée aurait été tenue de le faire elle-même, toutes les clauses et conditions jusqu'alors mises à la charge de VISEO CUSTOMER SUCCESS, sans recours contre cette dernière.
- VISEO se conformera aux lois, règlements et usages concernant l'exploitation apportée et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls. VISEO fera en sorte, pour tous les contrats intuitu personae dont le transfert n'a pas été autorisé, d'obtenir dans les meilleurs délais l'autorisation du cocontractant.
- VISEO sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances de la Société absorbée.
- VISEO supportera et acquittera, à compter de la Date de Réalisation, tous les impôts, contributions, taxes, primes et cotisations d'assurance, redevances d'abonnement, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, qui sont ou seront inhérents à l'exploitation des biens, contrats et droits objet de l'apport-fusion.
- VISEO sera tenue à l'acquit de la totalité du passif, actuel et futur, de la Société absorbée, dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exécution de toutes les conditions d'actes ou titres de créance pouvant exister, sauf à obtenir, de tous créanciers, tous accords modificatifs de ces termes et conditions.
- VISEO reprendra l'ensemble du personnel de VISEO CUSTOMER SUCCESS conformément à l'article 1224-1 du Code du travail.

### **4.2.2 - En ce qui concerne VISEO CUSTOMER SUCCESS :**

VISEO CUSTOMER SUCCESS est notamment tenue aux charges et conditions suivantes :

- Les apports à titre de fusion sont faits sous les garanties, charges et conditions ordinaires et de droit, et, en outre, sous celles qui figurent dans le présent acte.



- Le représentant de VISEO CUSTOMER SUCCESS s'oblige, *ès qualités*, à fournir à VISEO tous renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Il s'oblige, notamment, et oblige la société qu'il représente, à faire établir, à première réquisition de VISEO, tous actes complémentifs, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement, notamment concernant le changement d'actionnaire dans toutes sociétés dans lesquelles la Société absorbante détient une participation.

- Le représentant de VISEO CUSTOMER SUCCESS *ès qualités*, oblige celle-ci à remettre et à livrer à VISEO aussitôt après la réalisation définitive de la fusion, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.
- Le représentant de VISEO CUSTOMER SUCCESS *ès qualités* déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société sur les biens et droits ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à VISEO aux termes du présent acte.

En conséquence, le représentant de VISEO CUSTOMER SUCCESS *ès qualités* dispense expressément de prendre inscription au profit de la Société absorbée pour quelque cause que ce soit.

## V - DECLARATIONS

Monsieur Eric PERRIER, *ès qualités de représentant de VISEO*, déclare :

- Que VISEO CUSTOMER SUCCESS n'est pas et n'a jamais été en état de redressement ou de liquidation judiciaire et qu'elle ne fait pas l'objet d'une procédure de sauvegarde ou de conciliation.
- Que VISEO CUSTOMER SUCCESS n'est pas actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet de poursuites pouvant entraver l'exercice de son activité.
- Que VISEO CUSTOMER SUCCESS est propriétaire de son fonds de commerce pour l'avoir créé et exploité.
- Que les biens de VISEO CUSTOMER SUCCESS apportés ne sont grevés d'aucun privilège, tel que l'état ci-joint en annexe 2, à jour en date du 20 mai 2022 le mentionne.
- Qu'il n'existe pas d'engagements hors bilan de VISEO CUSTOMER SUCCESS et que s'il devait y en avoir, VISEO les prendra à sa charge les engagements contractés par VISEO CUSTOMER SUCCESS, qui seront aussi repris hors bilan en raison de leur caractère éventuel.
- Que les livres de comptabilité de VISEO CUSTOMER SUCCESS ainsi que la comptabilité détaillée afférente à la période entre la Date d'Effet et la Date de Réalisation seront remis à VISEO dès la Date de Réalisation de la fusion. Les registres juridiques seront également remis à la Société Absorbante à la Date de Réalisation.

## VI-ABSENCE DE RAPPORT D'ECHANGE BONI DE FUSION

## 6.1 Absence de rapport d'échange

Conformément aux dispositions de l'article L.236-1 et suivants et R 236-1 et suivants du Code de commerce, et dans la mesure où VISEO détient et détiendra la totalité des actions représentant l'intégralité du capital social de VISEO CUSTOMER SUCCESS et qu'elle s'engage à conserver jusqu'à la Date de Réalisation de la fusion, il ne sera procédé à aucune émission d'actions nouvelles de VISEO ni à une augmentation de son capital en contrepartie de l'apport réalisé par VISEO CUSTOMER SUCCESS. En conséquence, il n'y a pas lieu de déterminer un rapport d'échange.

## 6.2 – Boni de fusion

La différence entre, d'une part la valeur de l'actif net reçu par VISEO tel qu'il ressort des comptes de VISEO CUSTOMER SUCCESS au 31 décembre 2021, soit 5 106 227 euros, et la valeur nette comptable des actions de VISEO CUSTOMER SUCCESS dans les écritures de la Société absorbante, soit 2 545 961 euros, est constitutive d'un boni de fusion. Ce boni s'élève à 2 560 266 euros.

# VII - DISSOLUTION DE VISEO CUSTOMER SUCCESS

Du fait de la transmission universelle du patrimoine de VISEO CUSTOMER SUCCESS à VISEO, VISEO CUSTOMER SUCCESS se trouvera dissoute de plein droit, sans liquidation, à la Date de Réalisation.

Du fait de la reprise par VISEO de la totalité de l'actif et du passif de VISEO CUSTOMER SUCCESS, la dissolution de cette dernière ne sera suivie d'aucune opération de liquidation.

# VIII - REGIME FISCAL

## 8.1 - Dispositions générales

Les représentants légaux des sociétés VISEO et VISEO CUSTOMER SUCCESS obligent celles-ci *ès qualités* à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits à titre de fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

## 8.2 - Impôt sur les sociétés

Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, la fusion prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022. En conséquence, les résultats, bénéficiaires ou déficitaires, dégagés depuis cette date par VISEO CUSTOMER SUCCESS seront englobés dans le résultat imposable de VISEO.

Les soussignés *ès qualités*, au nom de la société qu'ils représentent, déclarent soumettre la présente fusion au régime de faveur prévu à l'article 210 A du Code général des impôts.

A cet effet, VISEO prend l'engagement :

- a) de reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez VISEO CUSTOMER SUCCESS, ainsi que la réserve spéciale où VISEO CUSTOMER SUCCESS a porté les plus-values à long terme soumises antérieurement à l'impôt sur les sociétés au taux réduit ;

- b) de se substituer à VISEO CUSTOMER SUCCESS pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière.
- c) de calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de VISEO CUSTOMER SUCCESS ;
- d) de réintégrer dans ses bénéfices imposables à l'impôt sur les sociétés, dans les conditions fixées par l'article 210 A du code général des impôts, les plus-values dégagées par la fusion sur l'apport des biens amortissables, sans omettre de rattacher au résultat de l'exercice même de cession la fraction non encore taxée des plus-values afférentes à ceux de ces biens qui auront été cédés avant l'expiration de la période de réintégration. Cette réintégration est effectuée sur une période de cinq ans pour les biens autres que les constructions, mais la cession d'un bien amortissable entraîne l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien qui n'a pas encore été réintégrée ;
- e) d'inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de VISEO CUSTOMER SUCCESS. A défaut, de rattacher au résultat de l'exercice de fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de VISEO CUSTOMER SUCCESS ;
- f) de reprendre à son bilan les écritures comptables de VISEO CUSTOMER SUCCESS (valeur d'origine, amortissement, provision pour dépréciation et valeur nette) des éléments d'actif apportés du fait de la fusion et de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine des biens dans les écritures de VISEO CUSTOMER SUCCESS ;
- g) de respecter, le cas échéant, les engagements souscrits par VISEO CUSTOMER SUCCESS en ce qui concerne les titres reçus dans le cadre de la présente fusion qui proviennent d'opérations antérieures de scission, d'apport partiel d'actif ou assimilées ;
- h) de se substituer à la société VISEO CUSTOMER SUCCESS pour la continuation du délai de conservation des titres tel que prévu à l'article 145 du Code Général des Impôts et 54 à 56 à l'annexe II du même Code ;
- i) de reprendre tous les engagements fiscaux et les options fiscales souscrits par VISEO CUSTOMER SUCCESS et relatifs aux biens apportés.

Obligations déclaratives :

Conformément aux dispositions du 2 de l'article 221 du CGI, VISEO CUSTOMER SUCCESS déclarera la cessation de son activité dans les 45 jours de la première publication de la fusion dans un journal d'annonces légales. En outre, ses bénéfices non encore taxés devront faire l'objet d'une déclaration de résultat à souscrire dans un délai de 60 jours, accompagnée de l'état de suivi des valeurs fiscales visé à l'article 54 septies I du CGI.

VISEO respectera les engagements déclaratifs suivants, pour autant qu'ils trouvent à s'appliquer :

- joindre à sa déclaration annuelle de résultat au titre de l'exercice au cours duquel est réalisée la présente opération et, en tant que de besoin, des exercices suivants, un état de suivi des valeurs fiscales visées à l'article 54 septies-I du CGI et à l'article 38 quinquies de l'Annexe III au CGI ;
- tenir le registre de suivi des plus-values sur éléments d'actif non amortissable et dont l'imposition a été reportée, prévu à l'article 54 septies-II du CGI.

### **8.3 - Taxe sur la valeur ajoutée**

Conformément aux dispositions de l'article 257 bis du Code Général des Impôts, sont dispensées de TVA les livraisons de biens et les prestations de services, intervenant dans le cadre d'une transmission à titre onéreux ou à titre gratuit ou sous forme d'apport à une société, d'une universalité totale ou partielle de biens.

La dispense de taxation s'applique à l'ensemble des biens et services qui appartiennent à l'universalité transmise, et ce, quelle que soit leur nature.

WISEO est réputée continuer la personne de WISEO CUSTOMER SUCCESS. Elle sera donc tenue, s'il y a lieu, de procéder aux régularisations de TVA auxquelles aurait dû procéder WISEO CUSTOMER SUCCESS si elle avait continué son exploitation. La transmission n'entraîne pas une remise à zéro des délais de régularisation.

WISEO et WISEO CUSTOMER SUCCESS déclarent que le montant hors taxe des livraisons de biens et des prestations de service réalisées dans le cadre de la présente fusion sera porté sur leurs déclarations respectives de chiffre d'affaires CA3, dans la rubrique des opérations non imposables.

WISEO sera, de convention expresse, purement et simplement subrogée dans les droits et obligations de WISEO CUSTOMER SUCCESS. En conséquence cette dernière transférera purement et simplement à WISEO les crédits de TVA dont elle disposera, le cas échéant, au jour de la réalisation définitive de la fusion.

### **8.4 - Enregistrement**

Les soussignés ès qualité, au nom de la société qu'ils représentent, déclarent que la présente fusion relève des dispositions de l'article 816 du CGI. La présente fusion n'est en conséquence soumise à aucun droit d'enregistrement.

### **8.5 – Taxes et participations assises sur les salaires**

WISEO reprendra en tant que de besoin les obligations qui incombent à WISEO CUSTOMER SUCCESS à raison des salaires versés par elle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### **8.6 – Contribution Economique Territoriale (CET)**

La CET est due par le redevable qui exerce l'activité imposable au 1<sup>er</sup> janvier. La rétroactivité n'ayant pas d'effet en matière de CET, WISEO CUSTOMER SUCCESS reste redevable de la taxe due au titre de l'activité apportée pour l'année 2022. Cependant, du fait de la fusion, WISEO se substituera à WISEO CUSTOMER SUCCESS pour le paiement de la CET 2021.

### **8.7 – Autres dispositions fiscales**

Plus généralement, WISEO se substituera de plein droit à WISEO CUSTOMER SUCCESS et en conséquence sera purement et simplement subrogée dans les droits et obligations de WISEO CUSTOMER SUCCESS pour toutes les autres charges et obligations fiscales générées au titre de son exploitation.

## **IX - DISPOSITIONS DIVERSES**

### **9.1 - Formalités**

- WISEO remplira toutes formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion.

- VISEO fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens, droits et contrats apportés.
- VISEO remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

## 9.2 - Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donnera ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par VISEO.

## 9.3 - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les Parties élisent domicile aux sièges respectifs desdites sociétés.

## 9.4 - Pouvoirs

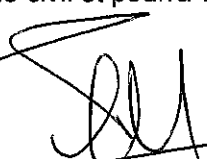
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publications et autres.

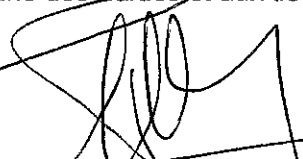
## 9.5 – Renonciation

Les Parties renoncent à invoquer l'article 1195 du Code civil.

## 9.6 – Signature électronique

Les Parties conviennent expressément que le présent document, signé de manière dématérialisée dans le cadre de la plateforme de signature électronique utilisée par les Parties, constitue l'original dudit document et une preuve écrite au sens de l'article 1365 du Code Civil, a la même valeur probante qu'un écrit signé de façon manuscrite sur support papier conformément à l'article 1366 du Code civil et pourra valablement être opposé à chacune des Parties et aux tiers.

  
\_\_\_\_\_  
**VISEO CUSTOMER SUCCESS**  
Représentée par VISEO  
Représentée par Eric PERRIER

  
\_\_\_\_\_  
**VISEO**  
Représentée par Eric PERRIER

**FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE  
VISEO CUSTOMER SUCCESS PAR VISEO**

**Annexe 1**

Comptes audités et approuvés des sociétés VISEO CUSTOMER SUCCESS ET VISEO  
au 31 décembre 2021



## Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net		
Capital souscrit non appelé (0)						
<b>Actif immobilisé</b>						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	4 984 776	4 320 954	663 822	826 846	- 163 024	
Fonds commercial	14 171 713		14 171 713	135 200	14 036 513	
Autres immobilisations incorporelles	17 502 113	210 102	17 292 011	17 219 940	72 071	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	4 170 659	2 233 689	1 936 970	2 249 888	- 312 918	
Immobilisations en cours	630 723		630 723	37 060	593 663	
Avances et acomptes	42 330		42 330	38 430	3 900	
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres participations	57 444 497	20 000	57 424 497	37 896 892	19 527 605	
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés				29 455	- 29 455	
Prêts						
Autres immobilisations financières	539 927	140 000	399 927	642 175	- 242 248	
<b>TOTAL (I)</b>	<b>99 486 739</b>	<b>6 924 745</b>	<b>92 561 993</b>	<b>59 075 886</b>	<b>33 486 107</b>	
<b>Actif circulant</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	42 053 379	729 287	41 324 092	31 255 715	10 068 377	
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	41 088		41 088	4 600	36 488	
. Organismes sociaux	120 228		120 228	145 715	- 25 487	
. Etat, impôts sur les bénéfices	116 480		116 480	1 115 489	- 999 009	
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 596 789		2 596 789	4 562 374	-1 965 585	
. Autres	15 411 221	2 186 407	13 224 814	19 727 448	-6 502 634	
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	35 748 852		35 748 852	75 509 907	-39 761 055	
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Charges constatées d'avance	2 354 241		2 354 241	3 062 902	- 708 661	
<b>TOTAL (II)</b>	<b>98 442 277</b>	<b>2 915 693</b>	<b>95 526 584</b>	<b>135 384 150</b>	<b>-39 857 566</b>	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	190 390		190 390	780 877	- 590 487	
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)	24 312		24 312	42 916	- 18 604	
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>198 143 717</b>	<b>9 840 438</b>	<b>188 303 279</b>	<b>195 283 828</b>	<b>-6 980 549</b>	

**Bilan (suite)**

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2021</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2020</b> (12 mois)	Variation
<b>Capitaux Propres</b>			
Capital social ou individuel (dont versé : 14 429 374)	14 429 374	13 574 673	854 701
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	12 669 311	9 723 374	2 945 937
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	985 657	350 932	634 725
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	17 953 723	5 893 958	12 059 765
Résultat de l'exercice	22 924 305	12 694 490	10 229 815
Subventions d'investissement	76 658	50 000	26 658
Provisions réglementées	92 297	197 468	- 105 171
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>69 131 324</b>	<b>42 484 894</b>	<b>26 646 430</b>
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
<b>TOTAL (II)</b>			
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Provisions pour risques	409 087	267 902	141 185
Provisions pour charges		68 150	- 68 150
<b>TOTAL (III)</b>	<b>409 087</b>	<b>336 052</b>	<b>73 035</b>
<b>Emprunts et dettes</b>			
Emprunts obligataires convertibles		2 021 173	-2 021 173
Autres Emprunts obligataires		15 000 000	-15 000 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	10 000 000	57 961 091	-47 961 091
. Découverts, concours bancaires	39 528	41 506	- 1 978
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	35 585 750	16 563 260	19 022 490
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 799 543	31 353 748	-11 554 205
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	10 223 177	4 335 237	5 887 940
. Organismes sociaux	7 977 264	4 135 168	3 842 096
. Etat, impôts sur les bénéfices	2 017 121		2 017 121
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	12 383 486	8 287 035	4 096 451
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	2 429 469	1 001 223	1 428 246
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	3 060 292	1 589 339	1 470 953
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance	15 195 681	10 115 049	5 080 632
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>118 711 310</b>	<b>152 403 827</b>	<b>-33 692 517</b>
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)	51 558	59 055	- 7 497
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>188 303 279</b>	<b>195 283 828</b>	<b>-6 980 549</b>



**Compte de résultat**

Présenté en Euros

	Exercice clos le <b>31/12/2021</b> (12 mois)			Exercice précédent <b>31/12/2020</b> (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	84 892	101 673	186 564	112 388	74 176	66,00
Production vendue biens						
Production vendue services	199 236 744	9 615 078	208 851 821	159 939 923	48 911 898	30,58
<b>Chiffres d'affaires Nets</b>	<b>199 321 635</b>	<b>9 716 750</b>	<b>209 038 385</b>	<b>160 052 311</b>	<b>48 986 074</b>	<b>30,61</b>
Production stockée						
Production immobilisée			400 631	571 784	- 171 153	-29,93
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			1 133 079	1 954 536	- 821 457	-42,03
Autres produits			16	277	- 261	-94,22
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>210 572 111</b>	<b>162 578 908</b>	<b>47 993 203</b>	<b>29,52</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			193 170	111 668	81 502	72,99
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			86 088 556	100 336 570	-14 248 014	-14,20
Impôts, taxes et versements assimilés			3 582 968	2 444 071	1 138 897	46,60
Salaires et traitements			69 215 069	32 863 690	36 351 379	110,61
Charges sociales			30 737 214	14 371 375	16 365 839	113,88
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 589 126	1 228 715	360 411	29,33
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			172 284	149 608	22 676	15,16
Dotations aux provisions pour risques et charges			1 784		1 784	N/S
Autres charges			6 734	9 542	- 2 808	-29,43
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>191 586 904</b>	<b>151 515 239</b>	<b>40 071 665</b>	<b>26,45</b>
<b>RESULTAT EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>18 985 206</b>	<b>11 063 669</b>	<b>7 921 537</b>	<b>71,60</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations			749 444	1 485 507	- 736 063	-49,55
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			13 825 278	4 782 907	9 042 371	189,06
Reprises sur provisions et transferts de charges			40 468		40 468	N/S
Différences positives de change			30 181	52 776	- 22 595	-42,81
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				4 926	- 4 926	-100
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>14 645 371</b>	<b>6 326 116</b>	<b>8 319 255</b>	<b>131,51</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			224 615	200 468	24 147	12,05
Intérêts et charges assimilées			2 620 199	1 834 726	785 473	42,81
Différences négatives de change			47 464	65 412	- 17 948	-27,44
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				4 500	- 4 500	-100
<b>Total des charges financières (VI)</b>			<b>2 892 278</b>	<b>2 105 105</b>	<b>787 173</b>	<b>37,39</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>11 753 093</b>	<b>4 221 011</b>	<b>7 532 082</b>	<b>178,44</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>30 738 300</b>	<b>15 284 680</b>	<b>15 453 620</b>	<b>101,11</b>

## Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	290 328	249 834	40 494	16,21
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 852 097	92 089	1 760 008	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges	225 176	253 632	- 28 456	-11,22
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>2 367 601</b>	<b>595 555</b>	<b>1 772 046</b>	<b>297,55</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	265 135	141 694	123 441	87,12
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	5 860 282	58 000	5 802 282	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	181 547	90 749	90 798	100,05
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>6 306 964</b>	<b>290 444</b>	<b>6 016 520</b>	<b>N/S</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>-3 939 362</b>	<b>305 111</b>	<b>-4 244 473</b>	<b>N/S</b>
Participation des salariés (IX)	1 676 946	1 042 003	634 943	60,93
Impôts sur les bénéfices (X)	2 197 686	1 853 298	344 388	18,58
<b>Total des Produits (I+III+V+VI)</b>	<b>227 585 083</b>	<b>169 500 579</b>	<b>58 084 504</b>	<b>34,27</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)</b>	<b>204 660 777</b>	<b>156 806 089</b>	<b>47 854 688</b>	<b>30,52</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>22 924 305</b>	<b>12 694 490</b>	<b>10 229 815</b>	<b>80,58</b>
Dont Crédit-bail mobilier		26 013	- 26 013	-100
Dont Crédit-bail immobilier				

## /// Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	18 691	18 691		
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>18 691</b>	<b>18 691</b>		
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	<b>3 444</b>		<b>3 444</b>	
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	2 859 734	37 278	2 822 456	3 246 670
Autres créances	6 443 864		6 443 864	4 320 658
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 026 835		1 026 835	388 869
Charges constatées d'avance (3)	795		795	17 863
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>10 334 672</b>	<b>37 278</b>	<b>10 297 394</b>	<b>7 974 059</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>10 353 363</b>	<b>55 969</b>	<b>10 297 394</b>	<b>7 974 059</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				48 288

## /// Bilan passif

	31/12/2021	31/12/2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	88 850	88 850
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	941 283	941 283
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	8 885	5 250
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	741 777	-315 058
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>765 167</b>	<b>1 060 470</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2 545 961</b>	<b>1 780 794</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	135	3 557
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	65 732	333 383
Dettes fiscales et sociales	7 657 645	5 596 169
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	27 921	243 092
Produits constatés d'avance		17 063
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>7 751 433</b>	<b>6 193 264</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>10 297 394</b>	<b>7 974 059</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	7 751 433	6 193 264
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	135	3 557
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

## Compte de résultat

	31/12/2021	31/12/2020	Abs.(M)	Abs.(%)
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises	2 273	1 474	799	54,17
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	8 020 146	9 012 778	-992 631	-11,01
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>8 022 419</b>	<b>9 014 252</b>	<b>-991 833</b>	<b>-11,00</b>
<i>Dont à l'exportation et livraisons intracomm.</i>	4 600	24 204	-19 604	-80,99
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (& amort.), tsf charges	72 580	127 343	-54 764	-43,00
Autres produits		96	-96	-99,90
<b>Total produits d'exploitation (I)</b>	<b>8 094 999</b>	<b>9 141 691</b>	<b>-1 046 693</b>	<b>-11,45</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises	2 250	1 459	791	54,17
Variations de stock				
Achats matières premières et autres approvis				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)	286 140	1 266 764	-980 624	-77,41
Impôts, taxes et versements assimilés	223 912	190 901	33 011	17,29
Salaires et traitements	5 228 556	4 539 960	688 596	15,17
Charges sociales	2 246 588	1 980 882	265 706	13,41
Dotations aux amortissements et dépréciations:				
- Sur immobilisations : dotations aux amortiss.				
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciat.				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciat.				
- Pour risques et charges : dotations aux provis.				
Autres charges	450	3	448	NS
<b>Total charges d'exploitation (II)</b>	<b>7 987 895</b>	<b>7 979 968</b>	<b>7 927</b>	<b>0,10</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>107 103</b>	<b>1 161 723</b>	<b>-1 054 620</b>	<b>-90,78</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
<b>Produits financiers</b>				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances actif im				
Autres intérêts et produits assimilés (3)		133	-133	-100,00
Reprises sur provisions et dépréciat.et tsf charg				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mob.de pl				
<b>Total produits financiers (V)</b>		<b>133</b>	<b>-133</b>	<b>-100,00</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciat.				
Intérêts et charges assimilées (4)	638	639	-1	-0,15
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières				
<b>Total charges financières (VI)</b>	<b>638</b>	<b>639</b>	<b>-1</b>	<b>-0,15</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>-638</b>	<b>-506</b>	<b>-132</b>	<b>26,17</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôt</b>	<b>106 465</b>	<b>1 161 217</b>	<b>-1 054 752</b>	<b>-90,83</b>

## Compte de résultat (suite)

	31/12/2021	31/12/2020	Abs.(M)	Abs.(%)
<b>Produits exceptionnels</b>				
Sur opérations de gestion	2 093	22 292	-20 200	-90,61
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et dépréciation et tsf charges		44 628	-44 628	-100,00
<b>Total produits exceptionnels (VII)</b>	<b>2 093</b>	<b>66 921</b>	<b>-64 828</b>	<b>-96,87</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Sur opérations de gestion	21 977	15 092	6 885	45,62
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provis.				
<b>Total charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>21 977</b>	<b>15 092</b>	<b>6 885</b>	<b>45,62</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>-19 884</b>	<b>51 829</b>	<b>-71 713</b>	<b>-138,37</b>
Participation des salariés aux résultats (IX)	5 881	89 000	-83 119	-93,39
Impôts sur les bénéfices (X)	-684 467	63 576	-748 043	NS
<b>Total des produits (I+II+V+VII)</b>	<b>8 097 092</b>	<b>9 208 746</b>	<b>-1 111 654</b>	<b>-12,07</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>7 331 925</b>	<b>8 148 276</b>	<b>-816 351</b>	<b>-10,02</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>765 167</b>	<b>1 060 470</b>	<b>-295 303</b>	<b>-27,85</b>
(a) Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				
(3) Dont produits concernant les entités liées				
(4) Dont intérêts concernant les entités liées				

## **Annexe 2**

Etat relatif aux inscriptions des privilèges et publications  
de VISEO CUSTOMER SUCCESS mise à jour au 20 mai 2022

## DÉBITEURS

Imprimer

## VISED CUSTOMER SUCCESS

520 408 386

R.C.S. NANTERRE

Adresse : 94-96 Rue DE PARIS 92100 BOULOGNE BILLANCOURT  
Greffe du Tribunal de Commerce de NANTERRE*En cas de réserve, veuillez consulter le détail des inscriptions ci-après.***POUR RECEVOIR UN ETAT D'ENDETTEMENT DÉLIVRÉ  
ET CERTIFIÉ PAR LE GREFFIER**

RECEVOIR PAR COURRIER

TYPE D'INSCRIPTION	NOMBRE D'INSCRIPTIONS	FICHIER À JOUR AU	SOMMES CONSERVÉES
Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires	Néant	20/05/2022	-
Nantissements du fonds de commerce ou du fonds artisanal (conventionnels et judiciaires)	Néant	20/05/2022	-
Privilèges du Trésor Public	Néant	20/05/2022	-
Protêts	Néant	20/05/2022	-
Privilèges du vendeur de fonds de commerce et d'action résolutoire	Néant	20/05/2022	-
Nantissements de l'outillage, matériel et équipement	Néant	20/05/2022	-
Déclarations de créances	Néant	20/05/2022	-
Opérations de crédit-bail en matière mobilière	Néant	20/05/2022	-
Publicité de contrats de location	Néant	20/05/2022	-
Publicité de clauses de réserve de propriété	Néant	20/05/2022	-
Gage des stocks	Néant	22/05/2022	-
Warrants	Néant	20/05/2022	-
Prêts et délais	Néant	20/05/2022	-
Biens inaliénables	Néant	20/05/2022	-

sous réserve des inscriptions dont les délais pourraient être impactés pendant la période juridiquement protégée conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020.